

Le Buffet de la gare, on en est où ?

- Court Circuit peut recevoir des dons mais ne peut pas délivrer d'attestation de don pour défiscalisation car la vente des agrumes est considérée comme activité commerciale.
- Il va falloir faire une assemblée générale extraordinaire pour changement de statuts : ajouter le fait que l'association fait du commerce.
- Contacter Netceler pour voir si l'entreprise peut certifier le logiciel libre que nous utiliserons pour les caisses, la gestion des stocks et peut-être la comptabilité. En cas de non possibilité, nous pouvons avoir la certification, des conseils et du dépannage par une association au coût de 300€/an.
- Devis pour division des parcelles, établissement de l'état de co-propriété et diagnostic technique global : 2634 € (le 2/08/19)
- Acceptation de la vente à son prix, soit 45 000€ par les Domaines.
- Rencontre avec Alain Blay, architecte, Simon Gueyraud, bientôt et architecte et Philippe Saugier :
 - le projet nécessite une demande de Permis de construire
 - l'obtention du PC doit être en condition suspensive sur le compromis de vente
 - Simon est ok pour s'occuper du PC, c'est un gros boulot pour lequel une rémunération sera à prévoir
 - pour faire le chiffrage : 1) Simon dessine les modifications (toilettes, cave avec silo granulés & chaudière) 2) On envoie tous les devis à Alain Blay 3) On se voit avec Alain Blay, Laurent Senchet, Philippe Saugier et Aline pour voir ce qu'il manque
 - Le problème aujourd'hui est "où mettre le WC" ? ! ! !
- Rencontre avec Michelle Gaillard de IT05, Marie-Laurence Gruet et Aline Chipaux, membres du CA :
 - Le programme Leader paraît le plus approprié : veille à faire sur le portail du pays gapençais pour connaître le plus tôt possible les appels à projet. Le pays gapençais et Julie Mouret seront nos interlocuteurs.

- Une demande de subvention de la région et du département (Enveloppe Cantonale d'Investissement) pourront compléter en partie nos besoins
 - On peut imaginer 55% Leader, 20% Région, 5% département et le reste en apport personnel
 - Pour faire les dépôts de subvention il nous faut :
 - * Le projet définitif
 - * L'accord de l'AG
 - * Le dépôt d'une demande de permis de construire et l'accord
 - * Le montant de nos fonds propres (banque, subvention municipalité, appel à fonds et crowdfunding)
 - * Le montant précis et complet du coût des travaux
 - Nous pouvons envisager aussi de faire un appel à dons de matériaux lors de la réunion publique du 28 septembre
 - Nous pourrions commencer les travaux dès le dépôt de demande de subvention Leader et 3 mois après le dépôt de demande de subvention région
 - Peut-être une possibilité de soutien financier par la fondation du Crédit Agricole qui a déjà aidé une ressourcerie dans les Landes.
- Visite du Buffet de la gare avec Goyot, charpentier. Aucun problème sur les toitures. Des tuiles Bardeaux (tavaillons en Savoie !) à remplacer...
 - Deuxième visite du Buffet de la gare avec le CEFTP d'Aspres sur Buëch. L'ADSEA doit vérifier auprès des instances dirigeantes que la mutualisation de la cuisine puisse se faire. Ils doivent aussi budgétiser le coût des travaux. Nous attendons leur réponse pour le 10 septembre. Si la coopération était possible et voulue de chaque côté, nous aurions à nous rencontrer quelques fois, afin d'élaborer le partage des espaces, le mode de fonctionnement pour tout ce qui est mutualisé et apprendre à nous connaître....
 - Une demande de subvention est déposée par l'intermédiaire de Madame Saudemont, adjointe à la mairie de Veynes, au niveau départemental.